

Marc Jungi

Quelles sont les vaccinations nécessaires pour mes collaborateurs et moi-même?

Article de la série «Hygiène au cabinet médical»

Le personnel médical encoure un risque accru de contracter certaines maladies infectieuses, ce risque étant avant tout lié au contact direct avec les patients. Toutefois, le personnel médical peut également constituer une source d'infection pour les patients. Il en va de la responsabilité du personnel médical de faire son possible pour se protéger personnellement et pour protéger les patients d'une infection ou de la transmission d'une infection. Il incombe au médecin de faire le point sur son propre statut vaccinal et sur celui de ses collaborateurs et de prescrire les primo-vaccinations et vaccinations de rappel manquantes. En cas de refus de se faire vacciner, il convient de le consigner par écrit pour des raisons juridiques et des mesures adaptées doivent être prises (par ex. dispense de certaines activités associées à un risque d'infection). En Suisse, la loi prévoit que les coûts de toutes les vaccinations indiquées dans le cadre d'une activité professionnelle médicale doivent être pris en charge par l'employeur. Il convient également de vérifier le statut vaccinal actuel des étudiants ou des médecins-assistants travaillant dans nos cabinets.

Dans ce contexte, les vaccinations suivantes sont concernées: hépatite B; rougeole, oreillons, rubéole; grippe; diphtérie, tétanos; coqueluche; poliomyélite; dans des situations spécifiques, éventuellement hépatite A (manipulation fréquente d'échantillons de selles, contact étroit avec des consommateurs de drogues par voie intraveineuse ou avec des personnes originaires de pays où l'hépatite A est endémique) et virus varicelle-zona (VZV, tous les collaborateurs sans antécédents avérés de varicelle et avec anticorps IgG VZV négatifs).

Des détails supplémentaires sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), dans les recommandations de vaccination pour le personnel de santé qui sont consultables sous www.bag.admin.ch/themen/medizin/00682/00684/02535/index.html?lang=fr.

Les détails concernant les différentes vaccinations sont résumés dans les Factsheets de l'OFSP, qui peuvent être téléchargés à partir du lien suivant:

www.bag.admin.ch/themen/medizin/00682/00685/03212/index.html?lang=fr.

Conseil pour la pratique

Les nouveaux collaborateurs du cabinet devraient être interrogés au sujet de leur statut vaccinal. L'importance d'une protection vaccinale suffisante peut également être abordée lors d'une réunion d'équipe, idéalement vers la fin de l'automne, lorsque la vaccination contre la grippe est d'actualité.

Correspondance:

Dr Marc Jungi
Sanacare Gruppenpraxis Bern
Bubenbergrplatz 10
3011 Bern
[marc.jungi\[at\]sanacare.ch](mailto:marc.jungi[at]sanacare.ch)



© Patricia Hofmeister; Dreamstime.com